



CORPS-MORTS TARIFS 2022

Le montant de l'occupation du domaine public maritime dans la zone de mouillage de Saint-Palais-sur-Mer a été fixé pour l'exercice 2022, par décision du maire en date du 28 janvier 2022, suivant les tarifs ci-dessous :

Période du 15/06 au 15/09/2022	
CORPS-MORTS (Bateaux de moins de 6 mètres)	TARIFICATION TTC
Journée	54 €
1 semaine	228 €
15 jours	384 €
1 mois	684 €
1 mois et demi	1020 €
2 mois	1 128 €